

un certificat signé par moi. Je pense que l'on a eu tort de ne pas imposer dans l'acte une amende spéciale sur les personnes qui agissent sans permis en qualité de *runners*.

Quest. 93. Relativement aux maisons de logement, comment a fonctionné l'acte ?—Selon moi, il a bien fonctionné et justifie les prévisions de la législation.

Le Rév. *Henry Hope*, de Toronto, appelé et interrogé :

Quest. 94. Vous êtes-vous beaucoup occupé de la question de l'émigration ?—Oui, depuis bien des années. J'avais des intérêts, il y a quelques années, avec d'autres messieurs de l'ouest de l'Angleterre, dans la société de colonisation Dorsetshire, et depuis ma résidence en Canada, dans le cours des sept dernières années, j'ai publié plusieurs pamphlets sur cette question ; je puis faire mention, entr'autres, de mon édition de l'ouvrage de M. Trail : " *Canadian Settlers Guide*," que j'ai considérablement augmenté. Ce livre est épuisé, et en Angleterre plus de cinquante personnes m'ont demandé de le faire réimprimer.

Quest. 95. Quel était le système de la société Dorsetshire, et de quelles sources provenaient ses fonds ?—La société était en grande partie redevable de ses fonds aux contributions de nobles et gentilshommes du pays. C'était une succursale de la " *Société de Londres pour les progrès de la colonisation*." On invitait les journaliers à transmettre leur demande de secours, et d'après le chiffre de leurs familles, la société accordait à chaque personne qui en faisait la demande une somme pour leurs préparatifs de voyage ; le passage était aussi payé ; leur destination était presque invariablement l'Australie. Quelques individus de ma propre paroisse vinrent en Canada, et j'ai pu constater qu'ils y avaient bien réussi.

Quest. 96. Cette émigration fut-elle considérable ?—Environ 600 familles, je pense, émigrèrent sous les auspices de la société ; plusieurs paroisses s'unirent aussi à notre société sous l'autorité des dispositions de l'acte qui amende la loi des pauvres (11 et 12 Vict. ch. 110), qui permet aux paroisses d'emprunter des deniers des commissaires de l'emprunt de l'Échiquier, ou des individus, remboursables en cinq ans.

(*Par M. Heath.*)

Quest. 97. Depuis que vous résidez en Canada, avez-vous échangé des correspondances au sujet de l'émigration avec des sociétés ou des individus en Angleterre ?—Oui, fréquemment, depuis le jour de mon arrivée en Canada, jusqu'à la date actuelle, avec les directeurs d'instructions publiques et avec des individus qui demandaient des renseignements sur le Canada ; j'ai reçu grand nombre de lettres de personnes qui demandaient d'être renseignées sur le Canada et sur les succès qu'y rencontrèrent les individus qui y avaient émigré.

Quest. 98.—Est-ce que les réponses que vous avez faites à ces demandes de renseignements étaient favorables ?—Dans presque tous les cas j'ai pu donner un compte-rendu favorable des progrès des émigrés.

Quest. 99.—Quelle classe d'émigrants a été placée sous vos soins ?—Des garçons de ferme généralement, et dernièrement plusieurs partis de jeunes garçons et de jeunes filles envoyées par des sociétés d'orphelins ou d'autres institutions charitables, ayant 12 à 15 ans.

Quest. 100.—Est-ce qu'il y a une demande de jeunes gens de cet âge ?—Oui. Aussitôt que leur arrivée eût été connue, des demandes pour près de dix fois ce nombre furent reçues de Toronto, et de la campagne ; les garçons furent pris pour les fermes, et les filles en qualité de servantes généralement.

M. *Buchan* et le Rév. M. *Hope* sont priés de comparaitre de nouveau, lundi, 2 avril, à 10 heures de l'avant-midi.

Ajourné à lundi, 2 avril, à 10 heures A. M.

20 avril 1860

M. *Buchan* est appelé et interrogé de nouveau.

Quest. 95a. Quel emploi occupez à la Quarantaine, Grosse Ile ?—Depuis 1853, j'ai agi comme paie-maître du personnel de cet établissement, et c'est par mon entremise que sont passé tous les contrats pour la fourniture des approvisionnements. Avant 1853, c'était du commissariat que venait l'argent affecté à cet établissement.